

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le seize février deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Luc LÉPICIER ayant donné pouvoir à Monsieur Mickaël VALLÉE, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

Nombre de conseillers	
En exercice .....	33
Présents .....	29
Votants .....	30

**ABSENT** : Monsieur Stéphane PIERRE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Dominique RIOU

**DCM n°034/2022 - T034 - 8.8.6 - RAA**

**Enquête publique - projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque à FREIGNÉ - avis**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Par arrêté préfectoral numéro 2022/ICPE/003 en date du 18 janvier 2022, une enquête publique a été ouverte en mairie de VALLONS-DE-L'ERDRE du 14 février 2022 au 15 mars 2022 inclus. Ladite enquête porte sur la demande présentée par la société URBA 322 en vue d'obtenir l'autorisation d'implanter une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 4,55 MegaWatt Crête (MWc), et ses locaux techniques sur une ancienne carrière de sable sur le territoire de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE (FREIGNÉ).

Le lien internet permettant d'accéder à l'ensemble des éléments de cette enquête publique a été envoyé aux élus par courriel le 16 février 2022.

Il y a lieu de soumettre ce dossier à l'avis de l'assemblée délibérante.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-neuf votes pour dont un pouvoir et un vote contre :**

**ÉMET** un avis favorable sur cette enquête publique.

Envoyé en préfecture le 02/03/2022  
Reçu en préfecture le 02/03/2022  
ID : 044-200078079-20220222-DCM034\_2022-DE

Décision d'afficher en mairie  
VALLONS-DE-L'ERDRE, le 28 février 2022

Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU




